



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Direction des affaires juridiques et institutionnelles

Affaire suivie par :
BOURDET Matthieu
Téléphone : 05 61 55 66 06
daji.elections@utoulouse.fr

DÉPÔT DE LISTE DE CANDIDATS - PERSONNELS

Conseil : Service culturel et d'action sociale (SCAS) Date de scrutin : 14-15 octobre 2025		<p>S'il y a lieu, AGRAFEZ ICI LE LOGO.</p> <p>N'oubliez pas de l'envoyer également à l'adresse daji.elections@utoulouse.fr</p>
Collège : Personnels de l'université Nombre de sièges à pourvoir : 20		
Dénomination de la liste candidate :		
Appartenance, soutien (s'il y a lieu) :		
Délégué de liste (<i>le délégué doit être candidat</i>) :		
Coordonnées téléphoniques mobile délégué :		
Coordonnées mail délégué :		

N° d'ordre	CANDIDATS	
1	NOM Prénom :	
	Service :	
2	NOM Prénom :	
	Service :	
3	NOM Prénom :	
	Service :	
4	NOM Prénom :	
	Service :	
5	NOM Prénom :	
	Service :	
6	NOM Prénom :	
	Service :	

7	NOM Prénom : Service :	
8	NOM Prénom : Service :	
9	NOM Prénom : Service :	
10	NOM Prénom : Service :	
11	NOM Prénom : Service :	
12	NOM Prénom : Service :	
13	NOM Prénom : Service :	
14	NOM Prénom : Service :	
15	NOM Prénom : Service :	
16	NOM Prénom : Service :	
17	NOM Prénom : Service :	
18	NOM Prénom : Service :	
19	NOM Prénom : Service :	

20	NOM Prénom : Service :	
21	NOM Prénom : Service :	
22	NOM Prénom : Service :	
23	NOM Prénom : Service :	
24	NOM Prénom : Service :	

Accusé de réception : <i>(à compléter par le déposant de liste et l'administration)</i>	
<u>Date, heure et signature du déposant de liste :</u>	<u>Date, heure et signature du récipiendaire :</u>

Les informations recueillies sur ce formulaire sont traitées par l'Université Toulouse (UT) afin de recueillir les candidatures dans le cadre des élections de l'établissement. Elles sont collectées par le Pôle des Affaires Institutionnelles de l'UT et lui sont destinées ainsi qu'aux gestionnaires des instances de l'établissement. Elles sont conservées pendant deux mandats. La base juridique du traitement est l'intérêt légitime.

Conformément à la réglementation en matière de protection des données personnelles, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification de vos données, ainsi que vos droits à la limitation et d'opposition au traitement en contactant notre Délégué à la protection des données : dpo@utoulouse.fr.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

INFORMATIONS

1. Comment constituer une liste de candidats ?

- chaque liste de candidats est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (H/F) ;
- les listes peuvent être incomplètes dès lors qu'elles comportent un nombre de candidats au moins égal à la moitié des sièges à pourvoir ;
- les candidats sont rangés par ordre préférentiel ;
- Le nombre de candidats peut excéder le nombre de sièges à pourvoir jusqu'à un total de 24 candidats.

Conseil et collègue	Sièges à pourvoir	Nombre de candidats sur la liste	
		minimum	maximum
SCAS Collège unique des personnels	20	10	24

Conformément à l'article D719-21 du code de l'éducation dans sa partie réglementaire :
"Les sièges sont attribués aux candidats d'après l'ordre de présentation de la liste."

Documents à fournir, outre l'imprimé de dépôt de liste de candidats :

1. Les listes de candidats doivent être accompagnées d'une **déclaration de candidature individuelle, remplie et signée par chaque candidat.**
2. Les candidats présenteront leur carte professionnelle ou une pièce d'identité qui attestera de la présentation du justificatif d'identité du candidat sur la déclaration de candidature individuelle.

S'il y a lieu :

3. Les candidats qui déposent les listes peuvent préciser leur appartenance ou le soutien dont ils bénéficient sur leurs déclarations de candidature (les mêmes précisions figurent sur les bulletins de vote). Le cas échéant, la **preuve écrite de cette appartenance ou soutien** sera jointe au dépôt de candidature (attestation signée par le responsable syndical ou le président de l'association).
4. Si les candidats souhaitent qu'un **logo** figure sur les bulletins de vote, il devra être déposé en même temps que les candidatures, agrafé à l'endroit prévu sur l'imprimé de dépôt de liste de candidats et transmis à l'adresse suivante : daji.elections@utoulouse.fr

Le délégué de liste : doit être candidat sur la liste.

Le déposant de liste : doit être personnel de l'établissement sans pour autant être candidat.